



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ TENUE EN PRÉSENTIEL À
LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT LE MERCREDI
12 OCTOBRE 2022 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller	siège n° : 2
Poste vacant :	siège n° : 3
M ^{me} Thérèse Gendreau, conseillère	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère	siège n° : 5
M. Jean Proulx conseiller :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absent :

Les membres du Conseil sont quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00.
13 personnes sont présentes à la séance en respectant les mesures sanitaires
du Gouvernement du Québec.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire
 - 4.2. Suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au dg ainsi que les dépôts des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2022
 - 6.3. Nomination des remplaçants du maire à la MRC de Manicouagan et à la régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
 - 6.4. Renouvellement de l'entente avec Bell pour la Caureq
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Paiement de facture à la FQM assurances
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Embauche de Marc Chouinard au poste d'opérateur de machinerie lourde
9. HYGIÈNE DU MILIEU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1. Adoption du règlement 2022-05 concernant la démolition de bâtiments sur le territoire de la municipalité de Baie-Trinité
- 11.2. Autorisation pour une demande de cessation à titre gratuit d'un territoire public lot sans désignation cadastrale (zoné f-49)
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-10-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par le maire M. Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Thérèse Gendreau

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

4.1. Maire :

Il souhaite ses condoléances à madame Bureau ainsi qu'à la famille et aux amis pour le décès de monsieur Daniel Contant.

Il explique que dans la salle, il y a toujours des caméras et des micros, car lors de la dernière séance, il y a des citoyens on dit que le maire acceptait des pots-de-vin, il explique qu'il n'est pas ce genre de personne.

4.2. Conseillers :

Aucun suivi des conseillers

5. Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance

2022-10-03

6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2022, au montant de 76 997.04\$ et d'en autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-04 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: M. Yvan Thibeault

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 septembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-05 6.3 NOMINATION DES REMPLAÇANTS DU MAIRE À LA MRC DE MANICOUAGAN ET À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

ATTENDU QU'en l'absence du maire une ou un remplaçant(e) doit être nommé(e) pour représenter la Municipalité de Baie-Trinité auprès de la MRC de Manicouagan et auprès de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE le conseiller Jean Proulx soit nommé remplaçant du maire auprès de la MRC de Manicouagan;

QUE le conseiller, M. Michel Paquet, soit nommé remplaçant du maire auprès de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-06 6.4. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC BELL POUR LE SERVICE 911.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de renouveler l'entente qui la relie au service 911

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

QUE le conseil municipal de Baie-Trinité accepte de renouveler cette entente et autorise le directeur général et/ou le maire a signé les documents requis pour cette entente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-07



7.1 PAIEMENT DE FACTURES À LA FQM ASSURANCES

ATTENDU la réception de la facturation annuelle pour les assurances de la municipalité au montant de 39 605.15 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le conseil municipal de Baie-Trinité accepte de payer la facture 6644 à la FQM Assurances au montant de 39 605.15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-08



8.1. EMBAUCHE DE M. MARC CHOUINARD AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'affichage pour l'ouverture d'un poste journalier/opérateur.

ATTENDU Qu'à la suite de l'analyse des candidatures, et qu'au terme du processus M. Marc Chouinard, est recommandée

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Carole Jourdain

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte la recommandation d'embaucher M. Marc Chouinard au poste d'opérateur de machinerie lourde pour la période annuellement du 28 novembre 2022 au 13 mai 2023.

QUE monsieur Chouinard soit assujetti à la convention collective en vigueur et que son salaire soit déterminé en vertu de la classe 3 à l'échelon 6 et salarié intermittent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-09



11.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-05 CONCERNANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

CONSIDÉRANT qu'en adoptant la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, c. 7), le gouvernement du Québec a rendu obligatoire d'adoption d'un règlement de la démolition des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite mettre en place un régime réglementaire équitable pour tous tout en préservant les bâtiments patrimoniaux situés sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT, les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Mme Carole Jourdain à une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Trinité, tenue, le 21 septembre 2022, et qu'un projet de Règlement a été présenté par M Yvan Thibeault lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Mme Carole Jourdain à une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Trinité, tenue, le 21 septembre 2022 et qu'un projet de Règlement a été présenté lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par: M. Yvan Thibeault, appuyé par M. Michel Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Que le règlement portant le numéro 2022-05 soit adopté, et que ce règlement 2022-05 mis en annexe de ce procès-verbal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-10



11.2 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE CESSATION À TITRE GRATUIT D'UN TERRITOIRE PUBLIC LOT SANS DÉSIGNATION CADASTRALE (Zone F-49)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'acquisition du terrain, numéro de lot sans désignation cadastrale zonée F-49 située sur le territoire municipal à des fins de développement;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est sur un territoire public administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE la Municipalité autorise monsieur Gilles Provencher, directeur général, à compléter la demande de cessation à titre gratuit, d'un territoire public pour ce terrain à des fins de développement auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, tout document relatif à ce dossier et qu'il en soit le signataire désigné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Madame Colette Imbeault,

1. Où se situe la zone F-49?
2. Que voulez-vous faire avec ce terrain?

M. Yvan Chouinard,

1. Comment faire pour les adresses des Îlets, car nous recevons encore des colis qui ne nous appartient pas?

M. Richard Dion,

Il nous fait la remarque avec les adresses pour les pompiers, car, il y a quelque temps, les pompiers sont sortis pour se rendre à une adresse et il ne la trouvait pas. Peut-être, mettre dans le camion de pompier le nom des personnes relié avec leur adresse.

Monsieur Samuel Thibeault,

1. Est-il possible de mettre un emplacement sur le site pour les encans quand vous avez des choses à vendre pour que tout le monde voie?

2022-10-11



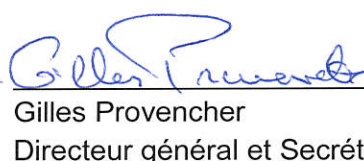
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

DE lever l'assemblée, il est 19h31



Étienne Baillargeon
Maire



Gilles Provencher
Directeur général et Secrétaire Trésorier